



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Service Environnement

AVIS A LA BATELLERIE N° 2024/17 RIVIÈRE LE LOT

Le Directeur Départemental des Territoires de Lot-et-Garonne, chargé de la police de la navigation sur le Lot,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-07-24-003 du 24 juillet 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lot, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2023-08-22-00019 du 22 août 2023, donnant délégation de signature à M. Romain GUILLOT, Directeur Départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2023-09-08-00002 du 8 septembre 2023 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

INFORME

Les usagers de la rivière Lot, que la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot organise son tir de feu d'artifice, le samedi 13 juillet 2024 à 23 h 00. Le tir se fera depuis le quai du port de Penne-d'Agenais, en rive gauche du Lot. En conséquence, le stationnement des bateaux sera interdit dans ce secteur, du PK 59+300 au PK 59+800, à partir de 19 h 00.

Commentaires :

Les plaisanciers et autres usagers du cours d'eau prendront toutes les mesures utiles pour stationner en dehors du secteur concerné. Il est rappelé que le stationnement est interdit sous les ponts, à moins de 30 mètres des écluses et à l'entrée des canaux tout comme l'amarrage aux équipements des stations de pompage et aux arbres.

Enfin, il est à signaler que la navigation est interdite entre 19h et 9h.

Agen, le

18 JUIN 2024

Le chef de Service


Stéphane BOST

Date limite d'affichage : 14/07/2024